

DIMOPE

Affaire suivie par :  
Akima BENMEZIANE  
Tél : 01 43 93 72 29

Mél : [ce.93gestion-individuelle-1d@ac-creteil.fr](mailto:ce.93gestion-individuelle-1d@ac-creteil.fr)  
8 rue Claude Bernard  
93 008 BOBIGNY Cedex  
[www.dsden93.ac-creteil.fr](http://www.dsden93.ac-creteil.fr)

Bobigny, le 20 janvier 2022

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames les institutrices et professeures des écoles  
Messieurs les instituteurs et professeurs des écoles

S/couvert de

Mesdames les inspectrices de l'Éducation nationale  
Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale

Mesdames les directrices de SEGPA  
Messieurs les directeurs de SEGPA

Mesdames les directrices des écoles maternelles,  
élémentaires et établissements spécialisés  
Messieurs les directeurs des écoles maternelles,  
élémentaires et établissements spécialisés

**DIFFUSION OBLIGATOIRE**

**Objet :** Circulaire financière année scolaire 2021-2022

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe à la présente note, les principales modalités et procédures d'ordre financier applicables pour l'année scolaire en cours.

Les éventuelles modifications susceptibles d'intervenir seront actualisées directement sur les annexes ci-jointes, mises en ligne sur le site de la DSDEN.

Nous vous remercions de bien vouloir procéder à la plus large diffusion de cette note.

Les services de la DIMOPE et vos gestionnaires se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.

- Fiche 1 : Prise en charge des frais de transport.
- Fiche 2 : Indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR) : IR 0702.
- Fiche 3 : Dispositifs indemnitaires.
- Fiche 4 : Dispositifs relatifs au bulletin de salaire.

**Pour le recteur de l'académie de Créteil et par délégation,  
le directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Seine Saint-Denis**



**Antoine Chaleix**